



Le partenariat
oriental

Parlons entreprises



Comité économique et social européen



Ivan Voleš

*Membre du groupe des employeurs du CESE
Chambre économique de la République tchèque*

Des entreprises de l'UE et des pays du partenariat oriental se sont réunies à Riga afin de trouver des pistes pour progresser ensemble

Le Comité économique et social européen a été dès le début un ardent défenseur du partenariat oriental. Quant au groupe des employeurs du CESE, il n'a cessé de rappeler la nécessité de renforcer la dimension économique de ce partenariat. Cet ambitieux projet devrait permettre aux pays partenaires de participer au marché unique européen une fois qu'ils auront pleinement accepté et mis en œuvre la législation européenne de base.

Le forum de la société civile du partenariat oriental, qui a été établi avec notre concours, est la plateforme la plus en vue pour la promotion des ONG et de leurs intérêts. Un instrument approprié était nécessaire pour permettre aux représentants des employeurs, des entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises de l'UE et de ses pays partenaires de se rencontrer et d'évaluer librement le processus de convergence avec l'acquis européen et son impact sur la situation économique.

Le **premier Forum des entreprises du partenariat oriental**, organisée par la fédération des employeurs polonais (Lewiatan) au même moment que le sommet du partenariat oriental qui se tenait à Sopot en septembre 2011, a décidé que ce Forum devait devenir une plateforme permanente regroupant les chefs d'entreprise et les pouvoirs publics de l'UE et des pays partenaires en vue d'échanger des informations et de nouer des contacts, et qu'elle aurait lieu parallèlement aux sommets du partenariat oriental.

Le **deuxième Forum des entreprises du partenariat oriental** s'est tenu en marge du sommet du partenariat oriental à Vilnius en 2013 sous le titre de «Entreprises sans frontières». Les participants à ce Forum ont été contraints de réagir aux développements politiques soudains et inattendus résultant de la décision du président ukrainien de ne pas signer l'accord d'association avec l'UE. Cette décision a été suivie d'événements en Ukraine, dont tout le monde a entendu parler, et au terme desquels les forces pro-européennes ont finalement prévalu et l'accord d'association a été signé en 2014.

Sous le patronage de la présidence lettone de l'UE, l'association lettone des employeurs, BUSINESSEUROPE et d'autres organisations ont accueilli le **troisième Forum des entreprises du partenariat oriental** réuni sur le thème «Coopération transfrontalière: le partenariat oriental et au-delà», en mai 2015 à Riga. Ce Forum a permis de souligner qu'un accès nominal au marché de l'UE n'est pas suffisant pour améliorer la compétitivité des entreprises et que des instruments supplémentaires sont nécessaires pour soutenir la transformation des entreprises et l'adaptation à des normes plus élevées de manière à tirer des bénéfices réels de la zone de libre-échange approfondi et complet (ZLEAC).

Le Forum a pris une initiative complémentaire pour accroître son impact et à montrer que le commerce ne se limite pas à l'Union européenne et aux partenaires orientaux, mais qu'il peut également devenir un moyen de surmonter les tensions actuelles dans la région. Le Forum a également profité de cette occasion pour organiser une activité de rapprochement d'entreprises, laquelle devrait occuper une place plus importante à l'avenir, car l'établissement de contacts commerciaux est le meilleur moyen de promouvoir les échanges commerciaux et la coopération.

Lors du dernier Forum, un certain nombre de questions importantes chères au cœur des entrepreneurs ont été débattues dans différents groupes d'experts, d'ateliers et de sessions plénières. Elles ont également été reprises dans la déclaration finale présentée aux chefs d'État et de gouvernement réunis lors du sommet du partenariat oriental, et ont été mentionnées dans la déclaration finale du sommet. Nous avons grandement apprécié les efforts que nos collègues lettons ont déployés pour faire du Forum des entreprises une véritable réussite.



Markus J. Beyrer
Directeur général
BUSINESSEUROPE



Partenariat oriental: invitation à un engagement accru du secteur privé

Depuis 2009, année lors de laquelle il a été lancé dans le cadre de la politique européenne de voisinage, le partenariat oriental a considérablement contribué à nouer des relations économiques et politiques plus étroites entre l'UE et les six pays partenaires d'Europe orientale – l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, mais aussi dans la région.

Pour BUSINESSEUROPE, le partenariat oriental constitue avant tout un canal important qui a contribué à améliorer la compréhension mutuelle entre les partenaires, à établir une coopération plus étroite et plus efficace, et à la mettre en pratique dans des domaines tels que l'aide aux PME ou la recherche et l'innovation.

Le signe le plus clair des résultats positifs et de l'élan politique que le partenariat oriental est en mesure de créer fût la signature des accords d'association qui comprennent des zones de libre-échange approfondi et complet. Ces accords constituent le cadre des réformes structurelles dans les pays partenaires d'Europe orientale, ces réformes contribuant à leur tour à améliorer le climat des affaires et à stimuler les échanges commerciaux et les investissements bilatéraux. Le partenariat oriental est également une plateforme qui facilite les contacts entre les peuples en assouplissant le régime des visas.

Ces accords doivent désormais être mis en œuvre. Nous devons soutenir plus activement la modernisation de la législation dans les pays du partenariat oriental, afin de l'aligner sur les normes de l'UE et de renforcer la sécurité juridique. Il s'agit là d'un élément crucial en ce sens que la stabilité et la prévisibilité sont des facteurs essentiels au développement des entreprises.

Celles-ci doivent être à même de faire des affaires dans cette région sans avoir à faire face à une législation ou à des procédures bureaucratiques lourdes. La transparence est elle aussi un facteur clé, en particulier pour les PME. Les entreprises doivent connaître les règles qu'elles sont tenues de respecter et les gouvernements devront faire un effort pour mettre en place de meilleures pratiques réglementaires, notamment des analyses d'impact adéquates et la consultation des parties prenantes. La coopération entre les organismes de contrôle est également essentielle pour garantir, dans la mesure du possible, une approche coordonnée de la gestion des problèmes qui ont une influence sur les entreprises.

Le récent troisième Forum des entreprises du partenariat oriental qui s'est tenu à Riga, en Lettonie, a été une occasion unique pour les entreprises de se rencontrer et de discuter du partenariat oriental avec les dirigeants politiques. Toutefois, nous devons veiller à ce que ce dialogue n'ait pas lieu uniquement lorsqu'un sommet est organisé et à ce qu'il se déroule de façon plus structurée.

BUSINESSEUROPE estime qu'il existe une marge de manœuvre plus importante pour associer le secteur privé au processus du partenariat oriental, par exemple grâce à des projets promouvant les investissements dans des domaines tels que les infrastructures ou l'énergie. Ce point fera partie des propositions concrètes que BUSINESSEUROPE présentera dans le cadre de la consultation publique en cours sur la nouvelle politique européenne de voisinage.





Vitālijs Gavrilovs

*Président de la Confédération des employeurs de Lettonie (LDDK)
Membre du groupe des employeurs du CESE*

Troisième Forum des entreprises du partenariat oriental: Quels enseignements?

Même si au cours de ces dernières années, la coopération au sein du partenariat oriental de l'UE a connu des transformations, ces changements demeurent toutefois insuffisants. Le troisième Forum des entreprises du partenariat oriental, organisé le 21 mai 2015 à Riga, a montré que les entreprises sont intéressées par un resserrement de cette coopération. Toutefois, le contexte politique, la disparité des niveaux de développement des États du partenariat oriental, leurs problèmes internes et d'autres questions empêchent cette coopération de prendre une tournure plus active.

La Confédération des employeurs de Lettonie est fière d'avoir rassemblé des représentants du monde des affaires lors de ce troisième Forum des entreprises du partenariat oriental, durant lequel les confédérations des employeurs d'Arménie, de Biélorussie, de Géorgie, de Moldavie et d'Ukraine ont signé un protocole d'accord qui jette les bases d'une coopération renforcée.

Néanmoins, il reste encore du chemin à parcourir pour faire fonctionner cette coopération et l'initiative du partenariat oriental dans son ensemble. Entre autres défis à relever, il s'agit de:

- garantir un cadre juridique, la bonne gouvernance et un environnement durable grâce à des réformes;
- fournir des instruments pour soutenir la transformation des entreprises et améliorer l'accès au financement;
- faciliter le dialogue entre les secteurs public et privé dans les États du partenariat oriental, ainsi qu'entre ceux de l'Union européenne et des États partenaires d'Europe orientale;
- renforcer les capacités des organisations d'entreprises et de PME dans les États du partenariat oriental dans des domaines tels que le commerce, l'internationalisation et la défense de leurs intérêts;
- établir des arrangements fiables sur le long terme avec les fournisseurs existants de ressources énergétiques tout en œuvrant à la diversification des approvisionnements et des itinéraires en développant des relations avec de nouveaux fournisseurs et pays de transit.

La Lettonie partage le contexte historique et géopolitique des États partenaires d'Europe orientale; elle comprend donc parfaitement les défis liés au secteur de l'énergie et aux infrastructures de transport et de logistique qu'il convient de moderniser et de rendre plus durables. Dans le même temps, l'Europe, grâce à sa propre stratégie numérique, doit aider les États partenaires à concevoir une utilisation plus intégrée et moderne des solutions numériques en vue de développer les entreprises, et de surcroît, les aider à mettre en place une meilleure gouvernance.

Dans son double rôle d'association d'employeurs et de partenaire social à l'échelle nationale, la Confédération des employeurs de Lettonie (LDDK) a engagé la mise sur pied d'un Conseil de coopération des entreprises du partenariat oriental afin de favoriser le réseautage des entreprises et de nouvelles perspectives pour les relations commerciales entre l'Union européenne et les six États partenaires d'Europe orientale, ainsi que la coopération avec d'autres pays intéressés dans la région. Nous avons adopté une approche similaire dans un cadre bilatéral, entre la Lettonie et certains des États en question, et nous en voyons les résultats: les entreprises resserrent leur coopération, résolvent des problèmes et abaissent les barrières entre États, etc. Nous nous engageons également dans le cadre d'un dialogue officiel entre les secteurs publics et privés sur les questions d'importance touchant à la coopération des entreprises.

L'approche des conseils de coopération des entreprises s'est avérée une réussite à l'échelon national; pourquoi ne seraient-ils pas considérés comme un exemple à suivre et intégrés à l'échelon européen pour assurer un dialogue public-privé entre l'UE et les six États partenaires d'Europe orientale?



EMPLOYERS' CONFEDERATION OF LATVIA

Werner Hoyer

Président

Banque européenne d'investissement (BEI)



Troisième Forum des entreprises du partenariat oriental, à Riga: franchir une nouvelle étape

Il y a deux ans, à Vilnius, le 2e Forum des entreprises du partenariat oriental rassemblait 400 directeurs généraux, banquiers et investisseurs. Leur appel était simple, mais puissant: le potentiel commercial pour une coopération plus étroite entre les pays d'Europe reste monumental; il faut œuvrer à poursuivre les investissements et à renforcer les échanges commerciaux. Lors de la 3e édition du Forum des entreprises du partenariat oriental, qui s'est tenu à Riga au mois de mai 2015, le président de la BEI, M. Werner Hoyer, a démontré que la Banque européenne d'investissement avait bien entendu cet appel.

L'an dernier, la BEI a versé plus d'un milliard d'euros au titre de nouvelles opérations dans les pays du partenariat oriental, portant le volume total de nos prêts dans la région à plus de 4 milliards d'euros. Ceux-ci atteignent des centaines de petites et moyennes entreprises dans toute la région, tout en soutenant des investissements essentiels de grande envergure, qui alimentent à leur tour la croissance industrielle et soutiennent les relations commerciales.

Qu'il s'agisse d'un investissement de 75 millions d'euros pour la production vinicole en Moldavie, d'un prêt de 150 millions d'euros pour la construction de lignes électriques en Ukraine, d'un prêt de 200 millions d'euros pour la rénovation de l'autoroute est-ouest en Géorgie, de 30 millions d'euros pour les infrastructures des points de passage frontaliers en Arménie ou des 25 millions d'euros que nous avons investis pour soutenir les PME en Azerbaïdjan, nos projets ont une incidence concrète sur l'économie et contribuent à la transformation des pays du partenariat oriental.

Financer des changements positifs ne fonctionne que si l'investisseur est prêt à résister, durant les périodes difficiles, face à l'adversité et à la crise. Le soutien que nous avons apporté à l'Ukraine illustre parfaitement notre volonté de rester actifs et engagés, malgré les énormes défis auxquels cette région est confrontée. Dans le cadre de l'enveloppe d'aide de 11 milliards d'euros octroyée à ce pays, la BEI s'est engagée à doubler son volume de prêts prévus en Ukraine entre 2014 et 2016, qui devraient passer de 1,5 milliards à 3 milliards d'euros. Ces deux dernières années, nous avons financé des projets au profit de l'économie et des citoyens ukrainiens à hauteur de 1,3 milliards d'euros.

Le Forum des entreprises constituait pour nous une occasion de faire le bilan des résultats obtenus par la Banque et par tous les membres du partenariat oriental au cours de ces deux dernières années. Il constituait par ailleurs une occasion de voir plus avant et de nous demander ce qui reste encore à faire. Comment soutenir davantage les entreprises, dans tous les secteurs, en vue de favoriser les échanges, la croissance et la compétitivité?

On peut considérer les déclarations d'intentions que nous avons signées avec la Géorgie et l'Ukraine, en vue d'établir un cadre pour les opérations au titre de la nouvelle zone de libre-échange approfondi et complet, comme un élément de réponse à ces questions. Ce train de mesures innovant, que nous avons mis en place avec nos partenaires de la Commission européenne et de la BERD, octroiera des prêts, des garanties et des conseils techniques aux entreprises de Géorgie, de Moldavie et d'Ukraine pour les aider à tirer profit des nouveaux accords commerciaux conclus avec l'Union européenne. Ce train de mesures pourrait soutenir au total environ 3 milliards d'euros d'investissements supplémentaires. Ces aides ne sont pas les premières du genre. En Moldavie, les entrepreneurs agricoles bénéficient déjà de mesures de soutien similaires, et nous sommes fiers d'étendre à présent ces mesures à d'autres pays partenaires.

Ces initiatives soulignent l'engagement constant de la Banque en vue de favoriser la croissance dans les pays du partenariat oriental. Nous sommes résolus à continuer à octroyer des financements et à fournir des conseils afin de répondre aux besoins de cette région.



Anatoliy Kinakh

Président

La Ligue Ukrainienne des Industriels et des Entrepreneurs (ULIE)

Dans le sillage du 3e sommet du partenariat oriental et du Forum des entreprises

Lors du 3e Forum des entreprises du partenariat oriental, les représentants de la société civile ukrainienne, notamment les associations d'entreprises, ont confirmé à l'unanimité leur soutien au caractère irréversible de l'intégration européenne de l'Ukraine. En soulignant le choix européen, soutenu par la grande majorité de la population du pays ainsi que par les élites politiques et économiques, l'accent a été mis sur le fait que, pour l'Ukraine, l'intégration européenne n'est pas seulement synonyme d'une aspiration à devenir un jour un État membre de l'Union européenne, mais surtout à adopter les normes européennes de vie en société à l'intérieur de l'Ukraine. Cela ne sera possible qu'en établissant un État de droit et une tolérance zéro à l'égard de la corruption, en soutenant la mise en place d'une véritable démocratie s'appuyant sur la liberté d'expression et une société civile forte, ainsi qu'en créant les conditions d'un développement économique stable grâce à des conditions de concurrence équitables. Celles-ci doivent aller de pair avec un soutien fort et cohérent au secteur privé, une priorité au développement industriel et une multiplication du nombre de petites et moyennes entreprises (en d'autres termes, une croissance de la classe moyenne).

À la lumière de ce qui précède, les représentants des milieux d'affaires ukrainiens ont insisté sur le fait que la zone de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et l'Ukraine devait être pleinement opérationnelle à partir du 1er janvier 2016 sans aucun nouveau report. Dans le même temps, les représentants de l'Ukraine et des autres pays du partenariat oriental ont indiqué que l'approfondissement de la coopération avec l'UE, notamment l'instauration de zones de libre-échange approfondi et complet, n'était pas en contradiction avec la nécessité essentielle pour ces pays de développer des politiques de voisinage pacifiques, durables et bénéfiques avec leurs autres voisins orientaux dans le cadre juridique, politique et commercial en vigueur au niveau international, notamment de l'OMC.

Les associations ukrainiennes d'entreprises de l'UE ont salué l'attention particulière accordée par l'UE au secteur privé ukrainien et ont exprimé leur gratitude pour le soutien apporté jusqu'à présent. Toutefois, il est communément admis que le niveau actuel du soutien financier de l'UE mis à la disposition des entreprises ukrainiennes ne représente qu'environ 3 % (370 millions d'euros) de l'aide totale de l'UE (11 milliards d'euros) pour le pays, ce qui n'est pas suffisant pour relancer l'économie ukrainienne dans la situation extraordinairement difficile qu'elle connaît pour l'instant. Il conviendrait par conséquent d'accroître la part des aides apportées aux entreprises dans le montant total du soutien de l'UE à l'Ukraine.

Une autre opinion largement partagée par les milieux d'affaires ukrainiens est que les instruments utilisés pour fournir cette aide au secteur privé nécessitent un changement important, car, à l'heure actuelle, les prêts financés par l'UE ne sont pas à la portée des entrepreneurs, parce qu'ils sont assortis de taux d'intérêt très élevés, qui sont irréalistes. En outre, la plupart des aides de l'UE ne sont pas versées directement aux entreprises en vue de stimuler leur activité, mais sont au contraire versées à des tiers pour financer des consultations et de l'assistance technique. Les entreprises ukrainiennes sont convaincues, en particulier dans le contexte des problèmes économiques et de sécurité exceptionnels que traverse le pays actuellement, que le mode d'attribution des aides financières de l'UE aux entreprises n'atteint pas les objectifs recherchés, ni ne répond aux attentes de l'Ukraine ou de l'UE. Par conséquent, elles devraient être revues de façon significative.



Gagik Makaryan

Président

Union des employeurs de la République d'Arménie (UERA)



Environnement des entreprises et rôle des associations d'entreprises

Les organisations d'employeurs jouent un double rôle dans le développement des PME et représentent leurs intérêts (l'UERA compte 13 020 microentreprises et PME parmi ses membres). L'UERA, à travers ses membres, représente des services et des activités de secteurs variés de l'économie.

Les associations d'employeurs s'engagent dans les activités de lobbying et, en tant que partenaires sociaux, elles participent à différentes réformes dans leur pays. De ce point de vue, les associations d'employeurs militent en faveur du souhait des PME d'améliorer l'environnement des entreprises. Dans le contexte du partenariat oriental, du développement des PME et de leur internationalisation, l'échange d'expériences entre les organisations d'appui aux entreprises dépend du rôle de partenariat social dans le renforcement de leurs capacités. Dans le même temps, il importe fortement de distinguer strictement le dialogue citoyen du dialogue social afin de maximiser la participation des partenaires sociaux (notamment celle des organisations d'employeurs et des syndicats) en vue d'accroître la transparence de la coopération avec l'Union européenne et d'améliorer les termes de référence de cette coopération, ainsi que d'effectuer un suivi efficace dans le cadre des projets du partenariat oriental.

Le partenariat social est une notion relativement récente et donc assez nouvelle dans les États du partenariat oriental, dont l'indépendance ne constitue qu'une brève expérience dans leur histoire. Malheureusement, les partenariats sociaux n'ont pas été mis en place de la même manière dans tous les États du partenariat oriental. Par conséquent, le partenariat social revêt une grande importance pour mieux comprendre les problèmes politiques et économiques que rencontre chaque État du partenariat oriental, notamment en ce qui concerne les réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises, à établir des organismes de contrôle pour lutter contre la corruption et resserrer les relations économiques avec les États voisins. L'UE devrait adopter une approche plus souple à l'égard de chaque État du partenariat oriental et il convient de concevoir davantage de solutions qui tiennent compte de leurs spécificités. S'il est possible de conserver la teneur des accords de libre-échange approfondis et complets, il n'est toutefois pas indispensable de ne jamais déborder de cette dénomination. Il conviendrait d'inclure et de maintenir les objectifs d'ensemble qui figurent au premier rang des priorités de l'UE et des États du partenariat oriental (notamment en ce qui concerne l'Arménie) dans le cadre d'accords globaux afin de surmonter les problèmes et d'éviter de créer de nouveaux obstacles.

Dans le cadre du partenariat oriental, les organisations d'employeurs coopèrent entre elles afin de soutenir l'internationalisation des PME et la collaboration entre entreprises. Dans ce contexte, les organisations d'employeurs demandent que les ambassades fournissent à leurs représentants ou à leurs membres des «visas multiples et des visas de long séjour».

Nous constatons avec satisfaction que l'UE continue de mettre en œuvre le projet du partenariat oriental dans les six États concernés indépendamment de leurs situations politiques et économiques, de nouveaux conflits ou des obstacles existants. Compte tenu de la situation qui prévaut dans ces États, l'UE devrait adopter différentes approches à l'égard de chacun d'eux en développant des dispositifs plus souples de coopération, en sus des modèles-types existants.





Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2015-55-FR
www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2015
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



Print
QE-01-15-498-FR-C
ISBN 978-92-830-2838-3
doi:10.2864/286483

Online
QE-01-15-498-FR-N
ISBN 978-92-830-2837-6
doi:10.2864/478004

FR